

Le 26 mai, voter aux élections européennes

Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années.

Élections européennes 26 mai 2019



cettefoisjevote.eu



Inscrivez-vous sur les listes électorales,
en mairie ou sur internet
jusqu'au **31 mars 2019**

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteurope.eu



www.europedirectfrance.eu



Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

RÉUNION PUBLIQUE COMMISSION DE CONTRÔLE PRÉALABLE AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019

Objet de la réunion : Contrôle des opérations d'inscriptions et de radiations électorales

La réunion publique de la commission de contrôle se tiendra :

Le Samedi 04 Mai 2019 à 10h00

Salle Simone de Beauvoir

Conformément à l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2019, pris en application des articles *L.19 VII* du code électoral, la commission de contrôle est composée de :

- **Monsieur DESSILY Christian, Conseiller Municipal**
- **Monsieur DUBOIS Jonathan, Délégué de l'Administration**
- **Monsieur VAZ Jules, Délégué de la Justice**



Brochure élection européenne

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/pdf 1.09 Mo

Publié le Vendredi 29 mars 2019

Publié le 10 avril 2019